

**Intervention inaugurale de Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat au commerce extérieur, à la promotion du tourisme et aux Français de l'étranger**

**10<sup>ème</sup> conférence ministérielle de l'OMC**

**Nairobi, 16 décembre 2015 – 12h45**

**Durée : 3 minutes**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Ministres  
Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,  
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs les délégués,

Je remercie le Directeur général de l'organisation mondiale du commerce pour les efforts sans relâche qu'il déploie depuis plusieurs années pour faire vivre la précieuse enceinte qu'est l'OMC. Sa volonté de dialogue déterminée et son dynamisme sans faille font du Directeur général la cheville ouvrière des négociations commerciales multilatérales.

Trop souvent, ces négociations ont été présentées comme atones, voire routinières, comme si l'organisation qui régule le commerce entre les Nations était la belle endormie des institutions multilatérales. Persévérer dans cette erreur d'appréciation n'est pas sans risque. Pour le comprendre, il faut revenir aux origines de l'OMC.

L'OMC est l'héritière de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT de 1947. Lui-même était né des ruines du commerce international, affecté par trois décennies de protectionnisme et six années de guerre mondiale. Retenons que le multilatéralisme a été une réponse au chaos. Pour cette raison, les règles défendues par l'OMC sont précieuses : il est de notre responsabilité de les faire évoluer pour les adapter à notre temps.

Délaisser l'organisation qui nous rassemble aujourd'hui conduirait progressivement à la fragmentation du commerce international. C'est pourquoi la France, fervent soutien du multilatéralisme, et fortement engagée dans les programmes d'assistance à l'intégration des membres en développement, a toujours encouragé la conception de règles communes comme rempart contre ce risque.

A l'issue de ces trois jours de conférence, tout ne sera pas réglé. L'essentiel est qu'un accord est possible : il sera garant de la pérennité du multilatéralisme. Des concessions mutuelles devront être faites : c'est l'essence de l'OMC. Si le périmètre d'un éventuel accord devait être réduit, son contenu devrait pour autant être équilibré : c'est à l'évidence la condition de réussite de cette conférence

Les signaux encourageants ne manquent pas : je salue l'accord sur la facilitation des échanges adopté à Bali qui permettra de réduire considérablement le coût du commerce, notamment pour les petites et moyennes entreprises. La finalisation de la négociation sur les technologies de l'information à Nairobi mérite d'être fermement soutenue : la nature du commerce évolue, les règles qui l'encadrent également. Il sera nécessaire de poursuivre les négociations relatives aux biens environnementaux (EGA) en 2016 : à l'issue de la COP21 à Paris, nous avons une responsabilité collective à assumer pour que le commerce n'ignore pas les défis environnementaux.

L'accord que nous pouvons atteindre à Nairobi sera déterminant pour les prochaines années : sachons intégrer dans notre agenda les nouveaux sujets du commerce international. Il en va de la crédibilité des négociations multilatérales.

A la différence d'autres grandes institutions internationales, à l'OMC le pouvoir appartient aux membres et non à des instances dirigeantes. Cette responsabilité qui nous est confiée est lourde : elle nous oblige collectivement nous pouvons trouver l'impulsion nécessaire pour faire de cette négociation un succès.